

CA 1 – Compte-rendu

07/10/06

Administrateurs présents : Marie Chaudières (DR Atlantique), Christophe Conway, Anne Evrard (DR IdFC), Aude Charvillat (Atlantique), Quentin Duru (Secrétaire Nationale), Carole Marie (DR Occitanie), Youen Henaf (DR GO), Erkan Karaoglan (représentant des salariés), Laura Petersell (PACA), Alexis Saurin (IdFC), Brice Meunier (DR PACA), Guénolé Carlier (Trésorier National), Hélène Mansard (Nord), Jean François Gicquel (DR RAA), Pierre Januel (Vice-président), Steve Rattier (RAA), Clémence Patureau (Président), Matthieu Gardeux (Occitanie), Marie Gautier (GO), Pauline Vasseur (DR Nord), Luc Badin (Est), Céline Henninger (DR Est), Camille François (Vice-présidente), Florian Regley (suppléant Nord), Jessica Chevillon (suppléante GO), Maxime Fassiotti (suppléant RAA). (**22 votants**)

Excusés: Philippe Pottier, Julie Bourounet (suppléante Occitanie), Laetitia Hamot (suppléante IDFC), Julien Fayard (suppléant PACA), Camille Pinaudeau (suppléante Atlantique).

Ordre du Jour :

- I. Du conseil d'administration.**
- II. Choix des membres associés au CA.**
- III. Présentation de la politique nationale.**
- IV. Finances de l'association et politique financière**
- V. Du chargé de formation**
- VI. Le nouveau logo du GENEPI**

Un nouveau point est porté à l'ordre du jour :

VII. Projet GENEPI Guadeloupe.

I. Du Conseil d'administration.

– du domaine de compétences.

Si les statuts et le règlement intérieur confèrent au conseil d'administration un large domaine de compétences, les dossiers effectivement traités ne couvrent qu'une partie de celui-ci. Ainsi, l'année dernière, le CA n'a traité, mis à part les dossiers récurrents tel le choix des thèmes des assises ou encore le vote du budget, que peu de dossiers d'envergure. La question de l'adhésion à la campagne "Trop c'est trop" ou encore la modification des statuts et la redéfinition du poste de chargé de formation ont monopolisé une grande partie du travail du CA.

Il sera nécessaire de faire le tri parmi les dossiers traitables pour se concentrer sur les plus pertinents.

– de la responsabilité des administrateurs.

Etre administrateur associatif impose d'avoir conscience des responsabilités qui en découlent. Si l'administrateur, étant membre d'une instance décisionnelle, porte une responsabilité politique sur les décisions qui sont prises, il est aussi juridiquement responsable de celles-ci. Se dessinent ici les responsabilités pénale et civile de chaque administrateur qui, si elles sont moindres que celles des mandataires de l'association, restent importantes. Ainsi, chaque administrateur est, notamment, personnellement responsable de la santé financière du GENEPI.

En ce sens, il est nécessaire que chaque administrateur puisse avoir accès aux informations pertinentes afin que cette responsabilité puisse être assumée dans son intégralité.

– de la représentativité des administrateurs.

Aucun des administrateurs n'a de mandat impératif. Une dissociation se fait entre ce qui donne la qualité d'administrateur et la fonction elle-même. Dans l'exercice de sa charge l'administrateur n'est plus en lien avec ce qui fait de lui un administrateur. Ainsi un membre du bureau national, lorsqu'il siège au CA, n'est pas le représentant de ce dernier. De même, un administrateur sans charge exécutive n'est pas un représentant de sa région. S'il lui est nécessaire de faire le lien entre le CA et celle-ci, notamment dans la remontée des avis des bénévoles de sa région, il n'est pas tenu par ceux-ci. Il appartient à chacun de choisir le poids qu'il veut donner à sa région dans ses prises de position mais au final chaque administrateur reste personnellement responsable de chacune d'elles.

– des commissions.

Pour accroître l'efficacité du CA, il a été envisagé de travailler en commission restreinte. Les quatre commissions prévues par le règlement intérieur recoupent chacun des volets de la vie du GENEPI. Ainsi, si la commission finances travaille plus particulièrement sur toutes les questions financières, la commission vie associative, elle, s'intéresse à toutes les questions liées à la structure de l'association. Les deux autres commissions s'intéressent, elles, à l'action même du GENEPI. Ainsi toutes les questions liées à l'action des bénévoles en détention seront suivies par la commission suivi des interventions en détention et les problématiques liées à l'engagement du GENEPI dans des campagnes ou des collectifs portant sur des questions prison-justice, et, plus généralement, au message politique porté par le GENEPI à l'extérieur seront du ressort de la commission information et sensibilisation du public et relations extérieures.

Chacun des membres du bureau national, à l'exception notable du président, est membre de droit de la commission recoupant son domaine de compétences. De plus, chaque commission doit être composée d'au moins deux administrateurs sans charge exécutive.

Le président suivra les travaux de chacune des commissions afin, notamment, de mettre en place l'ordre du jour.

Les commissions sont chargées du suivi des dossiers qui relèvent de leur champ de compétences. Si chaque administrateur reste libre de porter un dossier devant le CA, les commissions restent un lieu privilégié pour la préparation des dossiers soumis au CA, chaque dossier préparé par une commission devra être présenté par un de ses membres.

Pour éviter un fonctionnement lourd financièrement, le travail des commissions se fera principalement par internet, toutefois, selon les nécessités propres à chaque commission, il pourra être opportun de mettre en place des temps de réunion. Les grands rendez-vous nationaux pourront être des moments pertinents pour ces temps de réunions. Eventuellement, si cela s'avère nécessaire, il pourra être envisagé, lors de confection de l'ordre du jour d'un CA, de dégager un temps, en début de journée, pour que chaque commission puisse se réunir.

Les différentes commissions seront composées :

Commission vie associative : Laetitia, Laura, Steve et Quentin.

Commission finances : Erkan, Youen, Mathieu, Brice, Jeff, Alexis et Guénolé.

Commission ISP et relations extérieures : Anne, Jessica, Aude, Christophe, Carole et Pierre.

Commission suivi des interventions en détention : Luc Badin, Pauline, Florian, Hélène, Marie C, Marie G, Céline, Maxime et Camille. (une répartition des tâches pourrait être envisagée)

II. Membres associés.

Le conseil d'administration a la faculté d'associer trois personnalités reconnues pour leurs compétences sur certains domaines. Le mandat des membres associés est de un an renouvelable.

Lors de sa mise en place, à l'automne 2005, cette possibilité a été pensée de telle sorte à ce que les membres associés aient respectivement des connaissances sur le milieu associatif et étudiant et sur le milieu prison-justice, le troisième poste pouvant être pourvu plus librement en fonction de l'intérêt que la personne envisagée portait à l'association. Si ces deux derniers postes ont été pourvus en les personnes de Philippe Pottier et Christophe Conway, le troisième domaine est resté vacant.

Les mandats de Philippe Pottier et Christophe Conway arrivant à terme, se pose la question de leur renouvellement.

Christophe Conway : Ancien génépiste, il a été RdG à Lyon de 1976 à 1978, et est toujours resté investi dans l'association. Il était notamment membre de la commission « GENEPI demain » en 2004-2005. Lors du vote à l'automne dernier, était, notamment, sollicité son expérience de chef d'entreprise. Le GENEPI devenant une «association employeuse», les administrateurs d'alors souhaitaient avoir un soutien sur les question de droit du travail, ou, plus largement de ressources humaines.

Les retours sur cette association sont très positif. Au delà même de ses compétences, Christophe s'est investi dans les travaux du CA et a apporté une contribution bénéfique.

Vote :

Reconduisons nous le mandat de Christophe Conway ?

Pour : unanimité

Philippe Pottier : La question de la reconduction du mandat du président de l'Association Française de Criminologie (AFC: association sans affiliation politique et religieuse réunissant des chercheurs et des professionnels du secteur Prison-Justice et dont l'orientation est surtout scientifique: elle organise des conférences et soutient des études) prend un sens différent. Si, malgré le fait que cela soit moins unanime, il apparaît que Philippe Pottier a contribué de manière positive aux travaux du CA, c'est moins les retours sur l'expérience passée que les fonctions qu'il occupe au sein de l'administration pénitentiaire qui interrogent. Lors des débats, l'an dernier, ce point avait été soulevé. Le CA avait estimé que cela ne posait pas problème du fait que les personnes associées l'étaient à titre personnel et non pour leurs fonctions professionnelles. Ce n'est toutefois pas cette réalité là qui a évolué.

Directeur du Service Pénitentiaire d'insertion et de probation de l'Essonne lors des débats de l'automne dernier, Philippe Pottier a été nommé à l'administration pénitentiaire centrale au début de l'année 2006. Il travaille actuellement à la sous direction des personnes placées sous main de justice, à ce titre il est un des interlocuteurs du GENEPI lors de ses relations avec la DAP. Si le risque de confusion des rôles est peu envisageable, reste la question de la liberté de ton au sein du CA. Les relations avec la DAP sont actuellement délicates et la présence d'un de ses membres au sein du CA pourrait contribuer à une certaine forme d'autocensure de la part des administrateurs.

Il est proposé au CA de reporter le vote à la prochaine session.

Votes :

Doit on statuer aujourd'hui sur le renouvellement du mandat de Philippe Pottier ?

Pour : 10

Contre : 7

abstention : 4

Renouvelons nous le mandat de Philippe Pottier ?

Pour : 9

Contre : 3

abstention : 9

Perspectives pour le troisième mandat : à l'origine il était prévu de proposer cette fonction à une personne issue du monde associatif. Si cette idée reste pertinente, elle ne doit en rien lier le CA.

Plusieurs noms sont proposés :

Stéphane Plat : l'ancien DR IDFC est plus porté sur les questions financières.

Nicolas Delesque : directeur général de l'AFEV.

Bertrand Simonin : membre d'Unis-cité.

Dan Ferrand Bechman : prof de fac portée sur les questions associatives.

La commission vie associative sera saisie de ce dossier.

III. Présentation de la politique nationale.

- Présentation de la politique générale par Clémence.

Une présence encore plus forte dans les prisons

Ouvrir de nouveaux groupes : pour être présents dans des établissements où les détenus attendent de bénéficier de nos activités. Cette année : Tarbes, Albi, Blois, Melun, Digne, Reims, Borgo, Laval, Alençon, Dunkerque, Beauvais, Liancourt, Troyes, Angoulême, Limoges, Chalon en Champagne, Cherbourg, Colmar...

Allonger l'année génépistique "par les deux bouts" : pour être présents en continu toute l'année, surtout l'été où les intervenants extérieurs désertent les prisons. Pour cela :

- raccourcir les délais de début d'année : anticiper le recrutement, les premières formations, les demandes et obtentions des laissez-passer.
- développer les activités pendant les vacances scolaires.
- favoriser le recrutement anticipé en mai pour des interventions hebdomadaires pendant l'été.

Diversifier et intensifier les moyens de financement de nos actions : pour permettre le développement de notre activité et automatiser celle-ci par rapports aux aléas des financements. Pour cela :

- développement des dons.
- recherche de mécénats.
- intensification des demandes auprès des subventionneurs.

Valoriser la diversité de nos actions

Développer les formations spécifiques... : pour mieux répondre à la diversité des besoins et des envies des personnes détenues. Cette année : développement des formations illettrisme et FLE.

... et mettre enfin en place des ISP ciblées : pour mieux sensibiliser des publics divers. Cette année : lancement d'ISP entreprises pilotes, d'ISP milieu politique, etc.

Organiser des événements exceptionnels en détention... : pour rompre la routine de la détention par des moments festifs et originaux. Cette année : la semaine du jeu, concert, troupes de théâtre, conférences....

... et des événements exceptionnels à l'extérieur : profiter des talents divers des génépistes et du relais des médias, pour que le message des ISP ait un plus grand impact. Cette année : le Printemps des prisons sera l'occasion d'être créatifs, avec un thème le plus fédérateur possible à choisir en commun.

Donner un sens à nos réflexions et prises de position

Diffuser le Passe-Murailles et l'Almanach des 30 ans : pour en faire de vrais outils d'ISP plutôt que des documents d'archives.

Nous approprier les prises de positions des années précédentes : pour guider nos actions au quotidien, et pour prendre position devant les médias ou dans le débat public. Pour cela : dépoussiérer les textes, construire un outil pratique distribué à tous (livret synthétique, plateforme du GENEPI...)

assurer la pérennité de notre action

Proposer des actions concrètes aux anciens génépistes : pour profiter de leur aide ponctuelle (participation à une ISP, conseils pratiques...), et pour connaître leurs expériences et leurs idées.

Améliorer la transmission des dossiers entre une équipe de RdG et la suivante : pour ne pas recommencer à zéro tous les ans ! Cette année : une maquette de DVD sera proposée à chaque groupe pour y mettre leurs documents.

Evaluer nos actions, quantitativement mais aussi qualitativement : pour savoir ce qui marche, ce qui ne marche pas, et s'améliorer l'année suivante. Cette année : outils d'évaluation des formations (satisfaction des génépistes, mais aussi effet sur leur action), des actions en détention (fiches de suivi remodelées) et des ISP (notamment pour les nouvelles ISP expérimentées qui bénéficieront d'un suivi).

Ouvrir la prison au monde extérieur

Inviter des artistes, des professionnels variés et des représentants du milieu associatif à participer de façon ponctuelle à un atelier GENEPI : Cette année : mise en place de partenariats avec des associations nationales et locales, développement d'un réseau de contacts, organisation d'ateliers-rencontres.

Pour les élections présidentielles et législatives, donner aux détenus les moyens d'exercer leur droit de vote : pour permettre aux citoyens détenus d'exprimer leur voix dans la cité. Cette année : campagne d'information dans les prisons (affiches, fiches pratiques) pour rappeler aux détenus que certains d'entre eux ont le droit de vote, et leur indiquer les modalités pratiques pour exercer ce droit.

Deux enjeux particuliers cette année

Profiter de la dynamique des 30 ans : équipe plus nombreuse (un DR dans chaque région, un nouveau poste au bureau), reconnaissance du GENEPI, légitimité, médias.

les 30 ans ont été une occasion de renouer avec les anciens (l'association des anciens, et son enfant terrible le gag). Après cette phase un peu protocolaire, passons maintenant à des actions concrètes : PM, ISP,

conseils. Les anciens-anciens, et les nouveaux-anciens, nos co-génépistes de l'année dernière : n'oubliez pas de les impliquer dans vos actions !

particularité du GENEPI : une association qui se renouvelle aux deux tiers chaque année.

Les élections présidentielles et législatives

cf prise de position "Le génépiste : un citoyen en prison" : "Favoriser la prise de conscience chez les personnes incarcérées qu'ils sont citoyens à part entière et les aider à exercer cette citoyenneté peut concourir à une meilleure insertion ou réinsertion dans la société. Avant toute chose, il est impératif que les détenus soient informés de leurs droits et devoirs de citoyens." "Le génépiste, de par les actions qu'il mène, se positionne résolument comme acteur dans la cité. Conscient de l'importance que revêt l'exercice de la citoyenneté, le génépiste se doit de favoriser cette prise de conscience chez les détenus. En effet, "leur rencontre avec la loi ne sera structurante que si, pour eux, c'est l'occasion de recouvrer leur dignité de citoyen et non de la perdre" (Alain Cugno, professeur de philosophie)."

- Discussions.

Une présence plus forte dans les prisons.

Le recrutement anticipé, qui a lieu au printemps, reste pertinent. Toutefois, selon les régions, il a plus ou moins de sens. Il est nécessaire de préciser que ce recrutement est moins lourd que celui qui a lieu en début d'année universitaire. Les génépistes recrutés à cette période sont invités à intervenir soit pendant l'été, soit dès septembre.

Il est prévu l'ouverture de plusieurs groupes. Les particularités locales influent profondément sur de telles créations. Les permanents de l'association ne peuvent dès lors n'avoir qu'une obligation de moyen.

Valoriser la diversité de nos actions.

Les formations spécifiques visées dans ce point là ne se limitent pas qu'à la formation illettrisme.

Assurer la pérennité de notre action.

Pour favoriser la politique proposée pour les anciens, il sera pertinent de travailler sur la mise en place d'un annuaire des anciens. Cette voie pourrait être utilisée pour diffuser nos prises de positions.

Il semble nécessaire de rajouter une partie consacrée au réengagement des bénévoles. La plupart des génépistes ne reste pas plus d'un an dans l'association. S'intéresser aux causes des arrêts pourrait permettre d'augmenter la durée de vie des génépistes.

Ouvrir la prison sur le monde extérieur.

Ne serait-il pas intéressant de coupler l'action sur le droit de vote d'une interpellation des candidats, notamment à la présidentielle. Le GENEPI n'interpelle-t-il déjà pas les politiques à travers les différents collectifs ? La commission ISP sera saisie de cette question.

Le CA, à travers les commissions, est chargé du contrôle de l'application de cette politique.

Vote :

Approuvons nous la politique générale ?

Pour : unanimité

IV. Finances de l'association et politique financière.

Invité : Stéphane Plat, ancien DR IDFC

Fonds propres :

L'idée serait que le GENEPi soit financé en partie par des fonds propres (revenus liés à la vente, notamment, de GENEPimania, dons). Les fonds propres donne à l'association une indépendance que ne permettent pas les subventions. Les financements liés aux fonds propres sont à la libre disposition de l'association contrairement aux subventions qui sont liées à certaines charges. Le développement des fonds propres permet aussi d'être moins dépendant de la fluctuation des volontés politiques.

Bien plus, la question des fonds propres va dans le même sens que celle de la réserve. La réserve, composée des bénéfices accumulés au cours des années, permet de parer à des éventuelles années creuses en matière de subventions publiques. Dans l'idéal, la réserve du GENEPi devrait être au moins équivalente au budget globale du GENEPi pour un exercice. Ainsi le GENEPi pourrait vivre une année sans financement particulier. La question des fonds propres participe à la création d'une réserve conséquente. S'il est délicat d'affecter à la réserve tout le solde bénéficiaire des subventions, celui-ci étant limité par la loi, à l'inverse les éventuels bénéfices dégagés par les fonds propres peuvent être affectés sans restriction à la réserve pour chaque exercice.

Les fonds propres restent importants pour pouvoir continuer à faire vivre l'association au delà des aléas des subventions.

Responsabilités financières :

Si celle-ci est moins forte que celles du président et du trésorier ou, plus largement, des membres du bureau national, chaque administrateur porte une responsabilité financière personnelle. Cette responsabilité est essentiellement civile. Le CA porte le rapport financier devant l'assemblée générale de l'association. Si celui-ci devait être négatif et si le quitus n'était pas voté, chacun des administrateurs serait responsable personnellement des résultats négatifs.

Cette responsabilité s'articule avec une responsabilité pénale. Si les administrateurs menaient l'association à la banqueroute, cette responsabilité pénale pourrait être engagée.

Le contrôle des finances est fait par les commissaires aux comptes -ce contrôle est obligatoire dès lors que le budget dépasse 150 000€ de subventions publiques. Si des irrégularités sont constatées, ils peuvent saisir le tribunal de grande instance. Si les irrégularités sont trop importantes le TGI peut décider la mise sous tutelle de l'association. Dans un tel cas, le GENEPi n'aurait plus de marge de manoeuvre. Toutes les décisions seraient soumises pour accord au TGI.

Cette hypothèse n'est pas à exclure, les derniers commissaires aux comptes ayant laissé passer des erreurs importantes.

Sur le financement :

Le GENEPi est actuellement financé principalement par des subventions – environ 80% de ses revenus viennent de cette source de financement. Le but, à terme, serait d'arriver à un équilibre entre les subventions publiques et les ressources propres et le financement privé.

Toutefois le développement de ses ressources de financement impose que les politiques de mécénats ou de dons soient menées correctement. Jusqu'à maintenant, l'appel au mécénat n'était que ponctuel et la politique de dons inexistante. Ce développement ne pourra se faire sur la simple GENEPimania qui actuellement, du fait de la dépréciation des stocks, ne rapporte rien.

Cette diversification des financements est importante pour la vie de l'association, mais peut être qu'à trop solliciter les financeurs privés, la politique de désengagement de l'État s'en trouve confortée.

La refonte des recherches de financements impose la prise en compte de la restructuration de l'organisation des structures publiques. La dynamique décentralisatrice impose de rechercher les financements au niveau des collectivités territoriales. Les conseils généraux sont les collectivités à privilégier pour le financement de l'action du GENEPI. Les conseils régionaux peuvent aussi solliciter toutefois le financement d'actions sociales au niveau régionale reste lié à la configuration politique et il est peu probable que de tels plans de subventionnement soient reconduits après les prochaines régionales. Au niveau européen, la problématique est un peu différente, l'élargissement de l'UE a conduit à une nouvelle répartition des subventions versées au titre du FSE. Les régions françaises ne seront pas les premières financées.

Cette réalité nouvelle impose de repenser la répartition des dépenses, ainsi il sera pertinent de régionaliser des dépenses qui sont actuellement à la charge du GENEPI national.

V. Du chargé de formation :

S'il n'est pas question de remettre en cause le recrutement d'un chargé de formation, l'embauche d'un salarié sur ce poste suscite des débats au sein du bureau national. Au delà du fait qu'il y a peu de retours pertinents sur l'offre d'emploi publiée à l'ANPE, les membres du bureau national s'interrogent sur la répartition des tâches entre les différents permanents. Telles que les choses se mettent en place actuellement, le poste de Camille recoupe celui du chargé de formation. Toutefois, tel qu'il a été pensé, le poste de vice-président n'avait pas pour but de remplacer le poste de chargé de formation. L'idée était de créer un véritable binôme entre le vice-président et le chargé de formation et de développer des pôles jusqu'alors inexploités. Ainsi le vice-président pourrait se saisir, notamment, de toutes les questions d'actions en détention. Ce pôle est véritablement à développer.

La véritable question porte sur les missions du vice-président et non sur celle du chargé de formation. Ainsi, la crainte, qui étreint certains membres du bureau, d'embaucher un salarié uniquement pour des "basses besognes" serait écartée. Bien plus le salarié servira de mémoire et de contre réflexion sur notre action de formation

La fiche de poste du chargé de formation a été pensée de telle sorte à ce que les temps de creux entre deux formations puisse être comblés. Ainsi, une réflexion sur les formations est à conduire sur le long terme. Au delà de cette question, le chargé de formation sera chargé d'une partie de la communication interne, les fonctions attachées à ce pôle complétant les responsabilités du vice-président. Le pôle communication interne sera complété par un travail sur le site de l'association.

Toutefois les divers compétences requises pour ce poste ne sont pas forcément cohérentes. Notamment le public visé n'a pas forcément les compétences requises sur les questions informatiques. Ne serait-il pas envisageable que le travail sur l'informatique soit considéré comme une évolution de poste. Le chargé de formation pourrait recevoir une formation spécifique en ce sens.

Votes :

→ **Donne-t-on mandat au bureau national pour recruter quelqu'un selon la fiche de poste sachant que le pôle communication interne ne rentre pas dans les critères prioritaires de recrutement ?**

oui : 15

non : 0

abstention : 6

→ **Dans le cas où le chargé de formation recruté n'aurait pas de compétences en communication interne, donne-t-on mandat au bureau national pour ne pas le charger immédiatement de cet aspect, mais au fur et à mesure qu'il recevra une formation appropriée dans ce domaine?**

oui : 17

non : 0

abstention : 4

VI. Le nouveau logo du GENEPI.

Quelques pistes sont proposées, le projet définitif devra être fini pour la JPJ.

Une consultation des génépistes sera mise en place via le forum.

La décision relèvera en dernier ressort du BN.

VII. Projet GENEPI Guadeloupe.

Des anciens génépistes, résidant en Guadeloupe, nous proposent d'y créer un groupe GENEPI. Des contacts avaient été noués avec l'ancienne équipe, toutefois celle-ci s'était montré plutôt réticente. Ils ont à nouveau pris contact cette année, en réaffirmant leur envie de monter un groupe et en précisant comment cela pourrait être envisagé.

Ils proposent notamment, non pas de monter un groupe en tant que tel, mais de créer une association affiliée au GENEPI qui fonctionnerait en partenariat avec l'association sur un modèle quasi-identique. Pour eux, l'idée serait de voir comment évolue cette entité sur quelques années et, si l'expérience s'avère concluante, de la rattacher définitivement à la structure nationale. Sur le fonctionnement de la structure, s'ils prévoient de mettre en place des JRFP et des ISP ou encore la participations de certains des membres à la JPJ, ils ne parlent pas du WERF ou encore de la formation des responsables de groupes.

La question de cette création ne va pas sans poser de problèmes. Au-delà de la question de l'éloignement et des questions financières qu'il engendre, la question de la pérennité de ce groupe est posée. Les deux personnes motivées par cette création sont toutes les deux en doctorat. L'association ainsi créée survivrait-elle à l'interruption de leur étude ?

De plus le GENEPI doit-il nécessairement s'investir dans ce projet? La mise en place d'une association intervenant en prison pourrait se faire sans que le GENEPI y soit mêlé. Toutefois sans "l'étiquette" GENEPI, le groupe risquerait d'avoir des difficultés dans son fonctionnement, notamment au niveau de la reconnaissance par les différentes institutions et particulièrement par l'administration pénitentiaire.

Ce point semble plus complexe qu'il n'y paraît. Le fait qu'il ait été que peu travaillé en raison du caractère tardif de la prise de contact nous conduit à reporter cette discussion.

Clémence propose toutefois que ce projet soit soutenu par le GENEPI en demandant aux personnes intéressées de faire un projet précis et financé.

La commission Action en détention est chargée de se saisir de ce dossier.